Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260929-2685-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Commune de Meslan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.

Date de convocation : 24 /09/2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Sylviane ROUYER, Nicolas HALOPEAU, Ann-Gaëlle LAUNAY, Véronique TURRINI, Pierre-Ange LE FRAPPER, Karine LE COURT, Pauline MASSCHELEIN arrivée à 19h08, Xavier COMBE.

Absents excusés : Laëtitia ROYANT ayant donné pouvoir à Sébastien WACRENIER

Olivier EVANNO ayant donné pouvoir à Ange LE LAN

Absents :

Secrétaire de séance : Sylviane ROUYER

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Membres votants	15

DELIBERATION 2026-85
TARIFS PAI SANS REPAS – MODIFICATION

Daniel HENAFF, adjoint en charge des affaires scolaires, explique que par délibération numéro 2026-68 en date du 15 juillet 2026 le conseil municipal créait un tarif spécifique pour les PAI sans repas à 1 euro ; ce tarif avait été proposé sans tenir compte des quotients familiaux et ne semble plus pertinent. Par ailleurs, la délibération 2025-50 fixait déjà un tarif PAI qui correspondait dans les faits au tarif PAI sans repas.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- APPROUVE les tarifs suivants

Quotient familial	Tarifs PAI sans repas
0 à 1 000	0,80 €
De 1 001 à 1 500	1 €
1 501 et +	1 €

Fait à Meslan, le 01/10/2026

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire, Sébastien WACRENIER

Le secrétaire de séance, Sylviane ROUYER